

LES CHEMINOT-E-S CONTINUENT DE PERDRE LEUR VIE À LA GAGNER !!!

Les années se suivent et le bilan SNCF des accidents du travail et des maladies professionnelles est toujours aussi sinistre.

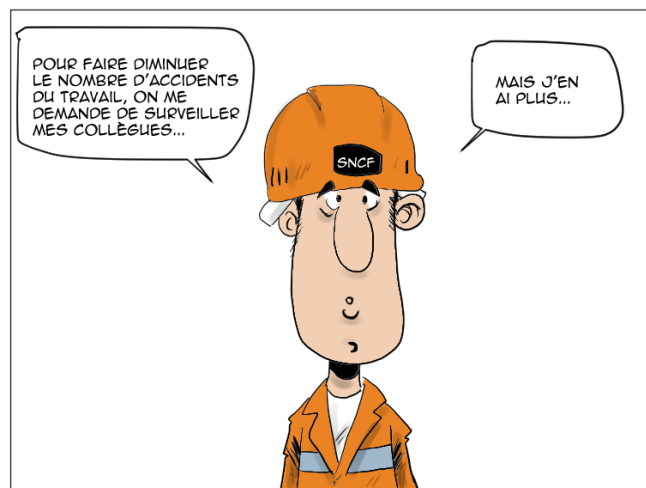
Le début d'année 2025 a été endeuillé par le décès de 2 collègues cheminots et d'un collègue sous-traitant. Le premier était un cheminot de l'Infrapôle Bretagne mort le 14 janvier à Rennes, le second le 23 janvier était un salarié sous-traitant de la société TSO catenaire de Colas Rail à Toulon et le dernier, un agent du Fret qui a mis fin à ses jours le 3 mars dernier.

2025 : en 6 mois, nous avons presque autant de morts qu'en 2024 !

C'est dans ce contexte sinistre que la direction SNCF vient de publier son bilan annuel des accidents du travail et des maladies professionnelles pour l'année 2024

Accidents mortels à la SNCF et chez ses sous-traitants, le constat est terrible. Année après année, des travailleur-euses du rail continuent de mourir au travail :

- 2019 : 0 morts
- 2020 : 3 morts
- 2021 : 4 morts
- 2022 : 1 morts
- 2023 : 6 morts
- 2024 : 4 morts
- 2025 : déjà 3 morts en 3 mois



À SNCF, toujours aucune amélioration en vue. En 2024, 4 cheminots sont morts au travail et 3 autres collègues sont décédés lors d'un accident de trajet alors qu'ils se rendaient ou rentraient du travail.

Soit 7 morts dans l'année ! Et dans ces chiffres les collègues ayant mis fin à leurs jours ne sont pas comptabilisés ! Si on ajoute les 19 collègues dont la CPR reconnaît leur décès à la suite d'une maladie professionnelle, cela fait 26 cheminots morts à cause du travail en 2024 soit 3 de plus qu'en 2023.

Les réorganisations permanentes et la précarisation des conditions de travail et de la santé des agents sont des facteurs aggravant de cette situation.

Il est à craindre que l'ouverture à la concurrence, via des filiales SNCF ou d'autres opérateurs, qui repose sur la recherche du moindre coût et le dumping social amplifiera les situations à risques mettant en danger la sécurité des agents.

La sous-traitance à tout-va fragilise la sécurité et la santé des travailleurs-euses du ferroviaire. Comme les années précédentes, le recours systématique à la sous-traitance motivé par la seule recherche du moindre coût au détriment de la santé et la sécurité des agents multiplie les risques liés à la coactivité au sein des entreprises ferroviaires.

En 2024, les accidents du travail sont toujours en augmentation malgré la baisse des accidents avec arrêt ! Les accidents du travail sont classés dans 2 grandes catégories : ceux avec arrêt et ceux sans arrêt. Il y a eu 3000 accidents du travail avec arrêt à la SNCF en 2024, contre 3141 en 2023, en baisse de 4,5% par rapport à 2023.

En revanche le nombre d'accidents du travail sans arrêt est en forte augmentation.

APRÈS UN ACCIDENT DE PERSONNE



Il progresse de 25% cette année alors que 2023 avait déjà été une mauvaise année.

Cette dégradation est très marquée chez les salariés contractuels.

Il y a eu 2877 accidents du travail sans arrêt en 2024, contre 2303 en 2023 (39,1% d'augmentation par rapport à 2022). Il serait intéressant de connaître les raisons qui poussent les collègues accidentés à ne pas se mettre en arrêt à la suite d'un accident du travail.

Les constats sur les causes principales de ces accidents du travail sont toujours les mêmes depuis de nombreuses années et pourtant rien

ne change. Nous retrouvons toujours les atteintes et outrages aux personnes, les accidents de plain-pied, les accidents avec dénivellement et les manipulations d'objets au cours du travail.

Comme quoi il ne suffit pas de campagnes de communication pour pallier des problèmes, il est impératif à un moment donné de s'interroger sur les moyens humains et matériels nécessaires pour mettre un terme à cette situation.

Chaque année ce sont donc des milliers de collègues et leurs familles qui se trouvent marqués, pour certains à vie, par des accidents du travail. Si les morts au travail sont l'aspect le plus visible des accidents du travail, il n'en demeure pas moins que chaque année, ces accidents du travail occasionnent des blessures physiques ou psychologiques pour des milliers de collègues.

La fédération SUD-Rail a décidé depuis de nombreuses années de faire des accidents du travail une priorité.

Cela passe par plus de prévention, plus de sécurité, plus d'effectifs, plus de contrôles mais aussi, plus de médiatisation des origines de ces accidents souvent tués sous les multiples pressions externes.

Malgré la disparition des CHSCT et la mise en place des CSE qui ont considérablement diminué les moyens pour protéger la santé des salarié-es, SUD Rail continue de se battre aux coté des cheminot-es pour faire reconnaître leurs accidents du travail, leurs maladies professionnelles.

Notre objectif est également de rendre visible et de faire reconnaître les suicides sur le lieu de travail ou liés au travail comme accidents du travail.